



Co propriétaire qui mettre sur bail de location

Par **House**, le **15/10/2019** à **11:00**

Bonjour,

Nous sommes co-proprétaire d'un bien en indivision 50/50, et pacés depuis l'an passé (plusieurs années après l'achat de ce bien) nous souhaitons aujourd'hui le louer, peut-on mettre un seul nom sur le Bail de location ou devons nous obligatoirement mettre les deux ?

merci pour votre aide